

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Serge Hiltpold, Vincent Subilia, Yvan Zweifel, Jean-Pierre Pasquier, Beatriz de Candolle, Pierre Nicollier, Murat-Julian Alder, Alexis Barbey, Cyril Aellen, Jacques Béné, Philippe Morel

Date de dépôt : 29 janvier 2021

Proposition de résolution

Réseau mobile et développement technologique, Genève dernière de classe ?

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les autorisations fédérales et de nombreux cantons visant à développer leur réseau 5G ou à mettre en conformité les antennes existantes ;
- les blocages du département du territoire en matière d'adaptation des antennes de communication mobile ;
- l'augmentation constante du volume de données transportées sur les réseaux 4G ;
- le démantèlement des réseaux 2G et 3G pour permettre de pallier la faiblesse des infrastructures ;
- les conséquences que cela engendre pour les administrés non munis des technologies 4G ;
- la solution provisoire que constitue ce démantèlement, n'empêchant la saturation des réseaux qu'à court terme ;
- la transition numérique en cours, accélérée par la pandémie de Covid-19 ;
- les besoins accrus d'infrastructures de pointe que demande cette transition à moyen terme ;
- la saturation du réseau existant sans développement vers la technologie 5G ;
- les difficultés que cela engendre quotidiennement pour la population ;

- la perte d’attractivité que cela engendre pour la place économique et financière genevoise, ainsi que pour les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales ;
- la réputation de Genève, reconnue comme grand centre des technologies numériques, et siège de l’Union internationale des télécommunications,

invite le Conseil d’Etat

- à délivrer sans délais les permis de construire nécessaires à la mise en conformité des antennes de téléphonie mobile existantes pour le passage vers le réseau 5G ;
- à se mettre en contact avec les autorités fédérales pour surveiller les valeurs des rayonnements ionisants ;
- à modifier rapidement la législation de sorte à pouvoir permettre la construction de nouvelles antennes compatibles avec la 5G et respectant les valeurs de rayonnement ionisant telles que prescrites par l’ordonnance fédérale en la matière (ORNI) ;
- à se mettre en conformité avec le droit fédéral en vigueur.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les député.e.s,

La situation concernant le développement technologique est aujourd'hui dans un stade critique. Les opérateurs alertent en effet sur la surcharge croissante des réseaux, notamment mobiles, bon nombre d'antennes de transmission arrivant en effet à saturation. 90% des installations se trouvant en zone urbaine et suburbaine sont pleinement exploitées et ne peuvent plus être étendues. La situation est telle que nous arrivons à présent dans un système à deux vitesses, le volume de données transportées sur le réseau mobile Swisscom par exemple atteignant une augmentation de 29% en 2019 pour une augmentation du réseau de seulement 5%.

Le Grand Conseil a adopté en février 2020 un moratoire cantonal sur la mise en place de la technologie 5G, décision fort dommageable pour l'économie et l'intérêt de la population. Cependant, si ce moratoire a pour objet l'installation de nouvelles antennes, il ne peut en aucun cas s'appliquer sur la mise en conformité des antennes existantes, ceci relevant de la seule compétence fédérale. Le PLR avait par ailleurs averti sur l'outrepassement par le Grand Conseil de ses compétences.

La presse a révélé récemment que le département du territoire avait refusé 83 permis de construire pour l'adaptation d'antennes existantes au motif de l'intérêt public prépondérant de la population. Or, au regard de l'actuelle pandémie, le volume de données transportées par le réseau mobile se trouve en accélération continue, la pratique du télétravail et le développement des services numériques engendrant un flux de données encore plus importants. Cette augmentation se doit d'être corrélée avec l'augmentation des capacités du réseau, auquel cas nous arriverons comme indiqué auparavant dans un système à deux vitesses.

Cela est dommageable à la fois pour la population, qui voit les problèmes de réseau et de connexion affecter toujours plus son quotidien, mais surtout pour les entreprises, contraintes par la pandémie à accélérer leur transition numérique. Si cette transition ne peut être assurée car la capacité du réseau ne le permet plus, il y a à craindre que cela se répercute fortement sur la rentabilité et les processus de travail de ces mêmes entreprises. Par ailleurs, les sondages montrent qu'une part toujours plus accrue de la population et des entreprises souhaitent recourir à la pratique du télétravail, ce qui a une conséquence immédiate sur le flux de données transmises par le réseau

mobile. L'attractivité de Genève serait terriblement impactée si elle devait passer de place économique et financière prospère à un désert numérique.

On peut également s'inquiéter de l'attractivité de Genève pour les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales. Nombre de dignitaires et de personnalités étrangères de haut rang, venant par exemple d'Asie ou d'Amérique, sont habitués à un réseau 5G à la pointe. Ils seront donc considérablement impactés en venant à Genève où le réseau 4G arrive à saturation. D'autant qu'il faut également penser à l'impact symbolique et réputationnel que peut avoir la position dogmatique de Genève, alors qu'elle se revendique comme un pôle international du développement technologique – pensons par exemple à la mise en place de la Trust Valley¹ entre Vaud et Genève –, centre de recherche sur les transformations numériques, l'intelligence artificielle, la sécurité numérique et le bitcoin. Rappelons en outre que Genève est le siège à la fois de la Swiss Digital Initiative² et de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Comment peut-elle prétendre abriter ces organisations si Genève ne prend pas à son tour le virage numérique ?

En ce qui concerne les problématiques de santé liées au développement du réseau mobile, elles sont infondées. Le Département fédéral de l'environnement et des télécommunications (DETEC) rappelle d'ailleurs sur son site que l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) sont chargés de vérifier le bon respect sanitaire et environnemental du déploiement des ondes ionisantes dans les valeurs admises par l'ordonnance fédérale en la matière. La valeur de la 5G se situe par ailleurs dans les mêmes valeurs que celles prévues pour la 4G, soit une fréquence de 3,5 à 3,8 GHz. La Suisse fait déjà office de modèle concernant la valeur de rayonnement des antennes qui ne dépasse pas le dixième de la valeur appliquée dans les pays voisins. Genève a donc plus à craindre des rayonnements causés par la mise en place du réseau 5G de la France voisine que de la mise en place de son propre réseau.

Le développement du réseau 5G est donc essentiel pour le maintien de prestations numériques de qualité à nos administrés, nos entreprises et à l'ensemble du tissu économique et social. La 5G revêt en outre des avantages économiques considérables : elle permet l'essor d'emplois à haute valeur ajoutée et dans le secteur des services. La place financière, économique et les

¹ <https://www.letemps.ch/economie/trust-valley-suisse-voit-grand-entre-vaud-geneve>

² <https://www.swissinfo.ch/fre/la-fondation-sur-le-num%C3%A9rique-pr%C3%A9sid%C3%A9-par-leuthard-lanc%C3%A9-%C3%A0-davos/45508626>

PME genevoises ont besoin que les infrastructures soient adaptées pour l'essor de leurs activités. Si ce n'est pas le cas, il y a à craindre pour l'attractivité de la place genevoise et son développement. Genève ne peut rester un îlot d'irréductibles et doit justement penser à ses intérêts publics prépondérants.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les député.e.s, de réserver bon accueil à la présente proposition.